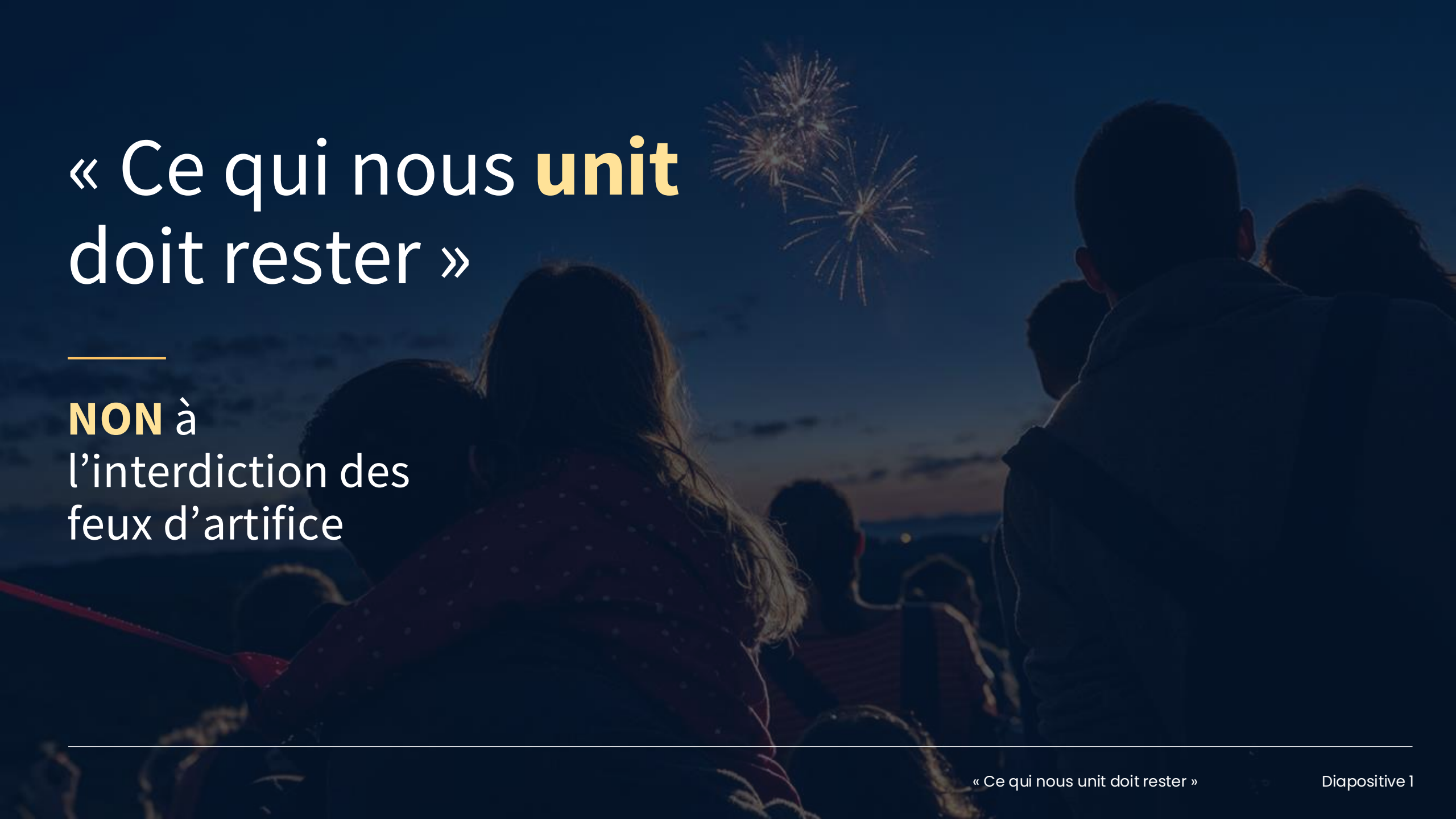


The background of the slide is a dark, low-key photograph of a crowd of people seen from behind, looking up at a night sky where several fireworks are exploding. The scene is dimly lit, with the primary light source being the fireworks themselves. The overall mood is contemplative and communal.

« Ce qui nous **unit** doit rester »

NON à
l'interdiction des
feux d'artifice

De quoi s'agit-il dans l'initiative sur les feux d'artifice ?

Le texte de l'initiative

Art. 74a Feux d'artifice

Al. 1

« La vente et l'utilisation de pièces d'artifice qui causent du bruit sont **interdites**. »

Abs. 2

« Pour les événements d'importance suprarégionale, l'autorité cantonale compétente peut, sur demande, accorder des autorisations **exceptionnelles**. »



Pour les particuliers, l'initiative signifie dans une **large mesure la fin** des feux d'artifice classiques.

Que signifierait concrètement l'acceptation de l'initiative ?



Les feux d'artifice classiques tirés par des particuliers ne seraient plus autorisés – pas même le 1er Août ou à la Saint-Sylvestre.



Mariages, anniversaires, jubilés, coutumes locales (Böögg, tirs de mariage) et fêtes privées ne pourraient plus être célébrés comme aujourd'hui avec des feux d'artifice classiques.



Les manifestations d'associations, de communes et d'entreprises seraient également concernées, à moins d'obtenir une dérogation en tant que manifestation d'importance suprarégionale.



Les feux d'artifice publics ne seraient plus possibles qu'à titre exceptionnel, avec l'autorisation cantonale correspondante.

Une interdiction ne touche pas seulement les feux d'artifice, mais aussi **des souvenirs, des traditions** et des **moments partagés**.

Pourquoi dire NON à l'initiative ?

Une interdiction à l'échelle nationale est inutile

- Aujourd'hui déjà, les cantons et les communes peuvent limiter les feux d'artifice dans le temps et dans l'espace ou les soumettre à autorisation.
- Les cantons et les communes utilisent déjà ces possibilités et répondent de manière ciblée aux besoins locaux.
- Au lieu de miser sur la responsabilité individuelle et sur des solutions locales éprouvées, l'initiative impose une interdiction générale à toute la Suisse.



Des solutions locales plutôt que toujours plus d'interdictions.

Pourquoi dire NON à l'initiative ?

Préserver la liberté, la responsabilité individuelle et les traditions

- Depuis des générations, les feux d'artifice font partie de nos fêtes, de nos traditions et de nos souvenirs communs.
- Ils créent des moments où familles, amis et communes entières se retrouvent pour célébrer et s'émerveiller ensemble.
- Plutôt que toujours plus d'interdictions, il faut de la responsabilité individuelle et du respect mutuel afin que nos traditions puissent perdurer de manière responsable



Pourquoi dire NON à l'initiative ?

Protéger les PME suisses, les emplois et le savoir-faire

- Derrière les feux d'artifice, il y a des commerces spécialisés, des artificiers, des importateurs, des fabricants et des organisateurs – et donc des emplois et des moyens d'existence.
- Une interdiction de grande ampleur priverait les entreprises spécialisées d'une part essentielle de leur activité et menacerait leur existence.
- Un savoir-faire développé pendant des années, des emplois et des investissements pourraient disparaître : toute une branche est en jeu.



Derrière chaque feu d'artifice, il y a des **personnes** et des **emplois**.

Pourquoi dire NON à l'initiative ?

Le Conseil fédéral et le Parlement disent eux aussi clairement NON



Conseil fédéral

NON



Conseil national

NON

(50 oui, 131 non, 18 abstentions)



Conseil des États

NON

(3 oui, 40 non, 1 abstention)

Le rejet est clair : le Conseil fédéral et les deux Chambres recommandent de **voter NON à l'initiative sur les feux d'artifice.**

Ce qui nous unit doit rester.

Pour une liberté responsable. Pour des traditions vivantes. Pour un NON.

Les feux d'artifice symbolisent des moments partagés, des traditions vivantes et des souvenirs qui **relient les générations**.

Nous pouvons faire preuve de respect, assumer nos responsabilités et agir là où cela est nécessaire, sans interdire une tradition dans toute la Suisse.



CE QUI NOUS UNIT
DOIT RESTER

29 novembre 2026

NON
À L'INTERDICTION
DES FEUX D'ARTIFICE